



CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DECEMBRE 2024

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Objet **Souscription d'un contrat d'assurance des risques statutaires pour l'ensemble des agents affiliés à la CNRACL : autorisation de signature du marché**

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

La présente délibération vise à autoriser le Maire à signer et notifier le marché lié à la souscription d'un contrat d'assurance des risques statutaires pour l'ensemble des agents affiliés à la CNRACL, suite à la résiliation du contrat en cours par le titulaire du marché.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	0 €	95 469,11 €
Recettes	0 €	0 €
Total	0 €	95 469,11 €

RAPPORT

Exposé des motifs

1- Contexte :

La commune de Saint-Junien dispose d'un contrat d'assurance pour couvrir le risque statutaire en cas d'accident de travail ou de maladie professionnelle pour l'ensemble de ses agents affiliés à la CNRACL, ainsi que ceux du CCAS.

Le marché est référencé 2021-38, il a été signé le 16 décembre 2021 et notifié à la société Sofaxis (devenu depuis Relyens) le 17 décembre 2021. Il s'agit d'un contrat de 4 ans qui s'exécute à compter du 1^{er} janvier 2022. Il est résiliable à chaque échéance avec un préavis de 6 mois.

Pour l'année 2024, suite à l'évolution de la masse salariale de la collectivité et sous l'effet des 2 avenants passés en cours d'exécution du marché (faisant passer le taux de rémunération de 1,67% à 1.83%), la prime provisionnelle s'élève à 105 746,86 € TTC.

La commune de Saint-Junien a été destinataire en juin 2024 d'un courrier de l'assureur du contrat d'assurance des risques statutaires en cours d'exécution (Groupement Relyens/AXA) l'informant de la résiliation du marché au 31 décembre 2024, du fait de la sinistralité importante sur l'année 2024.

2- Procédure :

La commune de Saint-Junien a lancé le 9 septembre 2024 une consultation avec publication sur les supports habilités à recevoir les annonces légales.

La procédure administrative a été engagée en référence aux dispositions des articles L.2123-1, R.2123-1 à R.2123.8 du Code de la commande publique régissant la procédure adaptée.

Les dépenses seront constatées au budget principal de l'exercice concerné de la commune de Saint-Junien et du CCAS.

La consultation faisait l'objet d'un lot unique.

Le contrat prendra effet le 1^{er} janvier 2025 et se terminera le 31 décembre 2025.

Courant de l'année à venir, une nouvelle consultation sera lancée en appel d'offres ouvert pour renouveler l'ensemble des contrats d'assurance de la collectivité pour 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2026.

Afin de répondre au mieux aux besoins de la collectivité et aux contraintes budgétaires les candidats devaient répondre sur une solution de base avec une couverture à 100 % ainsi que sur une variante avec une couverture à 90 %.

De plus, pour chaque solution, les candidats devaient chiffrer un remboursement sans franchise, ainsi qu'avec des franchises de 15, 30 et 45 jours.

Lors de sa réunion en date du 18 novembre 2024, la commission des marchés à procédure adaptée a donné, à l'unanimité des membres, un avis favorable à l'attribution du marché au groupement dont la société Relyens est mandataire. Le choix s'est porté, au vu du rapport d'analyse des offres et des éléments apportés par la responsable du service des ressources humaines (type et durée des sinistres), sur la solution permettant une prise en charge à 100% sans franchise. Le montant prévisionnel pour l'année 2025 est de 95 469,11 € TTC (taux de 1,65%).

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer le contrat et à le notifier pour une prise d'effet des garanties fixée au 01^{er} janvier 2025.

DÉCISION

Vu la résiliation, par le titulaire du marché, du contrat d'assurance des risques statutaires en cours avec effet au 31 décembre 2024.

Vu la procédure de consultation lancée en procédure adaptée,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le service référent au vu des critères d'analyse, et à leur pondération, listés au règlement particulier de la consultation,

Vu le procès-verbal de la commission des marchés à procédure adaptée, qui s'est réunie le 18 novembre 2024 et qui a donné un avis favorable à l'attribution du contrat au groupement dont le mandataire est la société Relyens dans sa solution de base (prise en charge à 100% sans franchise) pour un taux de rémunération de 1,65% et un montant prévisionnel pour 2025 de 95 469,11 €.

Le Conseil municipal, après délibération,

- **AUTORISE** le Maire à signer et notifier le marché d'assurance des risques statutaires avec le groupement relyens SPS (courtier) / MIC Insurance (intermédiaire d'assurance), ainsi que tous documents y afférent,

- **SOLLICITE** l'inscription des crédits au budget concerné de la commune de Saint-Junien.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre Le Maire et le Secrétaire de séance.

Adoptée à l'unanimité	:
Adoptée à la majorité	:
Abstention	:
Contre	:

Le Maire de Saint-Junien
Hervé Beudet

Le Secrétaire,